

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

2 FEVRIER 2000

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE AU RESULTAT DES ELECTIONS LEGISLATIVES EN AUTRICHE
ET LA TENUE DE NEGOCIATIONS DEVANT MENER A LA CONSTITUTION
D'UNE COALITION GOUVERNEMENTALE
DEPOSEE PAR MM. WAHL, DUPONT, CHERON ET MME CORBISIER-HAGON

Le Parlement de la Communauté française,

— Vu l'article 6 du Traité sur l'Union européenne, rappelant les principes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme qui fondent le modèle démocratique humaniste européen, tolérant et ouvert;

— Vu les principes reconnus dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme;

— Vu le résultat des élections législatives autrichiennes du 3 octobre 1999;

A. Considérant les objectifs de paix et de réconciliation qui ont, au lendemain de la seconde guerre mondiale, présidé à l'émergence et à la réalisation du projet politique d'intégration européenne;

B. Considérant les conditions très strictes imposées aux États candidats à l'adhésion à l'Union européenne, dans les conclusions du Conseil européen de Copenhague de juin 1993, aux termes desquelles les États d'Europe centrale et orientale qui le souhaitent deviendront membres de l'Union européenne notamment s'ils répondent à des critères politiques relatifs à l'existence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection;

C. Considérant que l'on ne peut tolérer que des États membres de l'Union européenne ne

respectent pas ce qui constitue le fondement même du modèle démocratique européen;

D. Considérant que les déclarations insultantes, xénophobes, racistes et profondément anti-européennes du leader du FPÖ, parti de la Liberté, Jörg Haider, remettent en cause ce fondement;

E. Réaffirmant sa vive inquiétude devant l'évolution des négociations pour la constitution d'une coalition gouvernementale en Autriche;

F. Rappelant qu'associer le FPÖ au sein d'une coalition gouvernementale aurait pour conséquence une banalisation de l'extrême droite en Europe, ce qui constituerait un précédent d'une extrême gravité susceptible d'engendrer d'importants effets d'entraînement dans d'autres États membres de l'Union européenne;

G. Estimant en outre que pareils effets d'entraînement feraient peser de graves dangers sur la poursuite de l'œuvre d'intégration européenne;

Demande au Gouvernement de la Communauté française d'utiliser tous les moyens possibles, tant au niveau diplomatique qu'au niveau juridique, permettant d'éviter l'arrivée au pouvoir dans un État membre de l'Union européenne, d'un parti prônant des idées xénophobes et contraires à l'esprit européen.